

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°16 du 15 mai 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°45

DÉCISION N° 0-20845-2009/DEF/EMM/CEMM
portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 8 avril 2009

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-20845-2009/DEF/EMM/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 8 avril 2009

NOR D E F B 0 9 5 0 7 9 9 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703. ; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°16 du 15 mai 2009, texte 45.

Le parrainage du bâtiment hydrographique et océanographique A758 « *Beautemps-Beaupré* » par la ville de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'amiral,
chef d'état-major de la marine,

Pierre-François FORISSIER.